

car ce dernier coordonne toutes les vues du gouvernement du Canada à ce sujet. La question n'embrasse pas seulement les pêches mais aussi la douane et d'autres matières. J'ai le regret de ne pouvoir répondre à votre question.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Je vais terminer avec une dernière question. Je ne suis pas certain si je pose la question à propos, mais j'aimerais prendre des renseignements au sujet du programme de destruction du chien de mer. Dans quelle proportion, la somme allouée l'an dernier a été dépensée pour ce programme et quels sont les plans pour cette année? Je ne crois pas que cette question particulière soit visée par un crédit quelconque et je crois qu'il est des plus importants qu'un programme soit mis à exécution.

M. CLARK: Dans les prévisions budgétaires du ministère, l'an dernier, il y avait un crédit de \$250,000 pour la destruction du chien de mer sur le littoral du Pacifique. Nous avons réussi à établir un programme, mais l'année était déjà assez avancée. Le gouvernement a consenti à verser un boni de 10¢ la livre pour les foies de chien de mer livrés aux usines de transformation. Puis nous avons nolisé cinq navires en vue du programme de capture et de destruction. Au tarif quotidien convenu s'ajoutait un boni d'encouragement. Jusqu'à présent, la méthode ne s'est pas révélée très efficace pour l'anéantissement du chien de mer. Il se peut que cette saison ne convînt pas pour ce travail dans certaines régions. Nous prévoyons des entretiens avec les représentants de l'industrie sur le littoral du Pacifique au cours des prochaines semaines; par la suite, un avis pourrait être présenté au ministre et on pourrait songer à accorder d'autres fonds en supplément. Toutefois, cet aspect de la question devra être étudié plus tard.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): A l'heure actuelle, on ne projette aucun programme de cette sorte pour cette année.

M. CLARK: En théorie, c'est exact, présentement, car les crédits sont devenus périmés le 31 mars.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): En réalité, combien d'argent a-t-on dépensé sous le régime du programme et qu'est-il advenu du reste de l'argent, s'il en est resté?

M. CLARK: Je n'ai pas les chiffres définitifs. Je dirai cependant que sur le montant de \$250,000, la somme dépensée jusqu'au 31 mars serait de \$50,000 à \$75,000, et que le solde était périmé le 31 mars.

M. LÉGÈRE: Tandis que nous parlons de conservation, je signalerai la diffusion, l'an dernier, de publications enseignant aux pêcheurs, surtout dans le secteur du homard, à ne pas détruire les petits ou ceux que la loi interdit de prendre. Si je ne me trompe, le ministère a enregistré l'an dernier le plus grand nombre de condamnations. Cela me porte à dire que l'éducation n'est pas une panacée pour le braconnage et la consommation illégale du homard. Je proposerais que la sanction fût plus sévère. On vous éduque au sujet de l'alcool et de ses effets fâcheux, mais la nature joue son rôle et vous avertit quand arrêter de boire. Cela rappelle le goût de l'humanité pour le fruit défendu. Vous pouvez avertir les pêcheurs tant que vous voudrez qu'ils seront les perdants, mais certains continueront de consommer le homard et de le détruire. Je crois que la seule solution au problème est de rendre les peines plus rigoureuses.

J'aimerais rapporter un cas qui s'est produit il y a quelques années sur la côte du Maine, aux États-Unis. Un pêcheur avait alors été surpris une première fois à pêcher illégalement du homard et avait reçu un sévère avertissement; lors du deuxième délit on lui imposa une amende de \$100, et lors du troisième, on lui enleva son permis pour cinq ans et on lui imposa une amende de \$3,5000. Cela a, dans une large mesure mis fin à la pêche illégale dans le Maine, et je crois, personnellement, d'après mes observations et mon expérience, que la seule façon de faire face à cet état de choses est de rendre les peines plus sévères.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous répondre à cette question, monsieur Clark?